

A. Rosselet S.A.
Châtel-St-Denis



Installation de chauffage
Tubage de cheminées
Sanitaire et ventilation
Appareils électro-ménagers

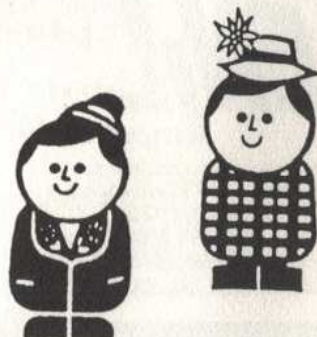
021/948 76 05



LES PACCOTS
CHÂTEL-ST-DENIS

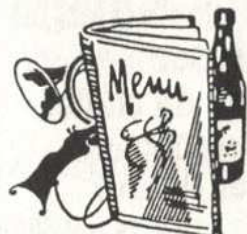
Animation touristique
juillet - août 1991

marchés artisanaux,
fabrication de fromage au chalet,
randonnées accompagnées



Société de développement Châtel-St-Denis
Office du tourisme Les Paccots
Tél. 021/948 84 56 Fax 948 07 66

Hôtel-Restaurant CORBETTA



Famille Yves Gillet-Terreux, propr.
☎ 021/948 71 20 1619 LES PACCOTS

Cuisine bourgeoise — Vins de choix
Salles pour banquets — dortoirs équipés



EDITEUR G P C - CASE 167 - 1619 LES PACCOTS

L'ÉCHO des hauts

LE MAGAZINE DU GPC

Châtel-St-Denis/Les Paccots



Paraît 2 fois par an

No 5 MAI 1991



La protection de
l'environnement:
une affaire de cœur

REALISATION

Publicité

Jean-Marie Berthoud
Jean-Jacques Giesser

Rédaction

Pierre Baatard
Jean-Daniel Genoud
Jean-Jacques Giesser

Service renseignements

Elisa Klink

Comptabilité

Jean-Claude Monod

Adjoint

François Genoud

Banque:

Banque Populaire Suisse
Châtel-St-Denis

Compte: 31-000.130.8
CCP BPS 17-987-2

EDITORIAL

ECHO DES HAUTS

Ce titre que vous lisez pour la cinquième fois est bien celui de VOTRE journal. Avec l'intérêt que vous lui manifestez, avec les modestes moyens que nous mettons en oeuvre, avec le temps aussi, ce journal se voulait tout simplement un périodique. C'est-à-dire quelque chose de vivant que vous rencontrez avec habitude et plaisir. Voilà notre objectif.

A la question que vous vous posez de savoir qui est derrière ce titre, la réponse est donnée en cette première page : Votre ECHO est produit par le comité du GPC. Son but est d'apporter des réflexions et des informations. Aucun pouvoir politique ou économique n'a présidé à la naissance de cette publication dont l'existence, comme celle de tous les journaux indépendants, est liée au soutien financier que lui apportent ses annonceurs...

Soutenez-les encore plus spécialement.



a.marilley sa

Un magasin moderne
tout près de chez vous

téléphone 021 948 70 16
CHÂTEL-ST-DENIS

REUSSIR ENSEMBLE



BULLE
(029) 3 11 66

CHÂTEL-ST-DENIS
(021) 948 71 51

BROC
(029) 6 12 22

V-A-G GARAGE-CARROSSERIE des NARCISSES



Garage-Carosserie
des Narcisses
Savoy S.A.
1618 Châtel-St-Denis
Tél. 021 948 72 55



Aimé Berthoud et Fils SA



Construction de chalets
Menuiserie - Charpente
M + F **Bois** En gros et détail

Tél. 021/948 86 12
1618 Châtel-Saint-Denis

Dès cette année 1991, deux numéros seulement seront diffusés. Celui que vous lisez en ce moment et un deuxième à l'automne.

Nous espérons que vous participeriez plus activement à la diffusion de ce journal. Sincèrement, oui, nous souhaitons que ce périodique se révèle une diffusion heureuse pour notre région et notre Groupement. Nous espérons donc aussi que toutes celles et tous ceux qui lisent ces lignes trouvent un intérêt dans les articles et autres nouvelles que nous leur proposons. Et que leur fidélité ne soit pas celle d'une majorité silencieuse.

Faites-nous connaître votre opinion; transmettez-nous des articles ou ne craignez pas de dire ce que vous pensez!

En toute liberté ... P.B.



GPC 53e ASSEMBLEE GENERALE
samedi 25 mai 1991 à 17h00

L'EPURATION
Exposé de M. A. Pilloud, vice-syndic
Venez nombreux

Chalet Borbuintze



**BPS. Pour
ceux qui sourient
à l'avenir.**





Opération

«Rivières propres»

Quand l'eau

pue...

Votre rivière vous intéresse-t-elle? Tant mieux, nous aussi, car son eau finit par arriver dans le lac Léman.

ASSOCIATION POUR LA SAUVEGARDE DU LEMAN

LES RIVIÈRES NE SONT PAS DES ÉGOUTS



et pourtant elles sont trop souvent le vecteur de nos déchets, transformant un paysage idyllique en un décor de film d'épouvante.

LES LACS NE SONT PAS DES DECHARGES.

Ils accumulent dans leurs eaux et sur leurs rives des déchets de toute nature. Ils sont le miroir de notre société, le réceptacle de nos pollutions. Les activités de loisirs et touristiques en sont affectées.

LE LAC EST UN RESERVOIR D'EAU POTABLE.

L'oublier c'est mettre en péril une ressource vitale dans un pays, la Suisse, pourtant considérée comme le château d'eau de l'Europe.

L'EAU QUE NOUS POLLUONS, C'EST L'EAU QUE NOUS BUVONS.

De cette évidence découle toute notre attitude par rapport à l'utilisation de l'eau : vecteur de pollution ou ressource d'eau potable. Il faut choisir !

NE CONFONDEZ PAS EVIER ET POUBELLE !

Les mauvaises habitudes ont la vie dure ! Les éviers et les WC sont-ils bien les lieux où nous devons jeter épluchures, huiles usagées, marc de café, tampons et serviettes hygiéniques, préservatifs, cotons et papiers divers ?

USEZ DE L'EAU, N'EN ABUSEZ PAS !

Réduire notre consommation d'eau c'est permettre aux stations d'épuration de mieux fonctionner et aux responsables de notre approvisionnement en eau potable de mieux répondre à nos besoins.

N'ENGRAISSEZ PAS NOS LACS !

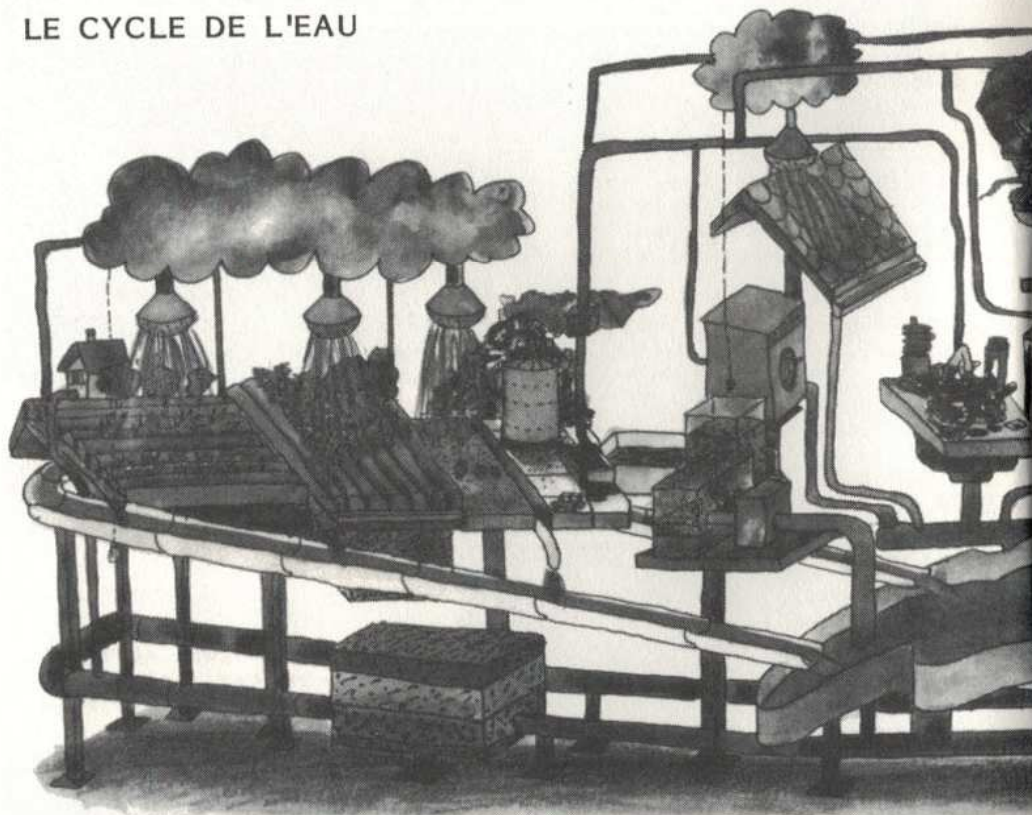
La production agricole est une nécessité. Mais les progrès en ce domaine ne doivent pas engendrer un apport excessif d'engrais et de produits chimiques à nos rivières et à nos lacs.

Il faut que les milieux agricoles maîtrisent cette pollution !

PRODUITS TOXIQUES : MODERATION ET RECUPERATION.

La chimie élabore de nombreuses substances qui nous facilitent la vie et nous libèrent de divers fléaux. C'est vrai ! Mais il faut utiliser les produits toxiques avec d'innombrables précautions, pour notre santé mais aussi pour celle de la faune et de la flore. De petites pollutions peuvent provoquer de graves catastrophes.

LE CYCLE DE L'EAU



MAÎTRISEZ VOS POLLUTIONS !

De l'artisanat à la grande industrie, nos processus de fabrication créent toutes sortes de polluants. De l'individu à la collectivité nous sommes tous concernés. Mieux connaître nos pollutions, c'est mieux les contrôler et les maîtriser.

RENDRE L'EAU POLLUÉE POTABLE VOUS CÔÛTE CHER !

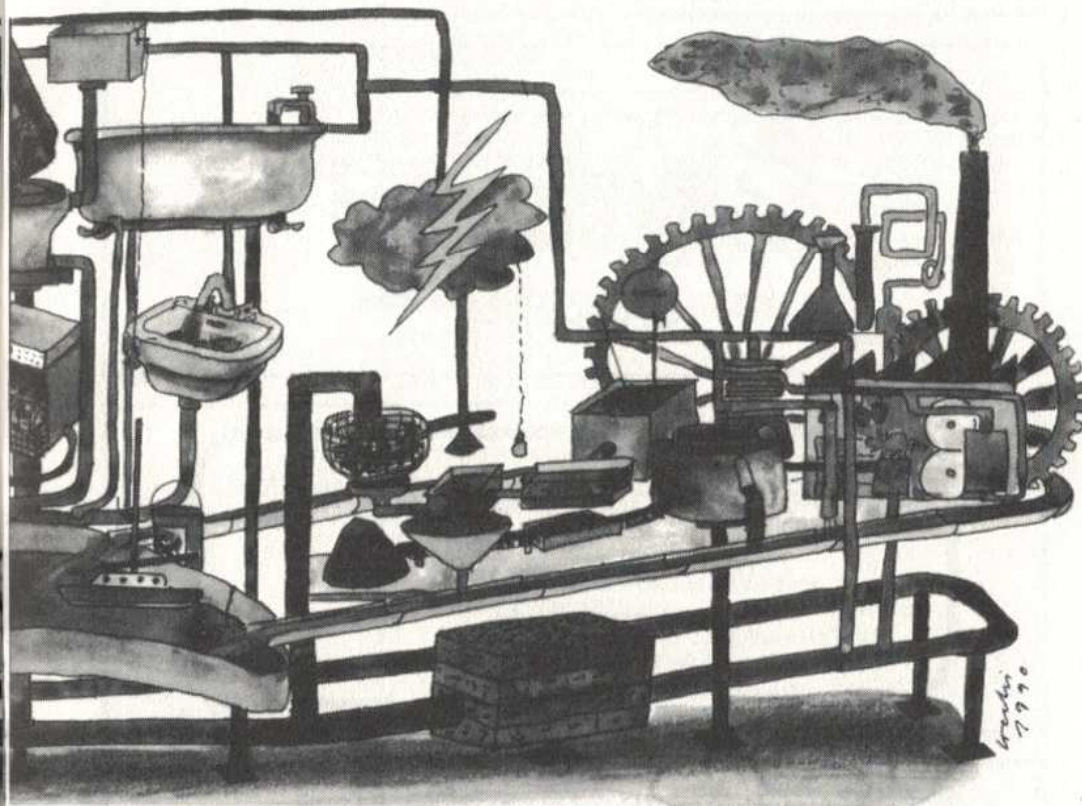
Autrefois gratuite, l'eau devient de plus en plus chère car les traitements sont toujours plus sophistiqués. Stations d'épuration des eaux usées et stations de traitement de l'eau potable coûtent cher, très cher !

DECIDONS LES DECIDEURS A AGIR !

Nous disposons d'un arsenal juridique unique pour lutter contre la pollution des eaux. Il faut le mettre en place et le faire respecter. La volonté populaire doit inciter les élus à agir en faveur d'une protection des eaux toujours plus efficace.

ECONOMIE-ÉCOLOGIE, MEME COMBAT.

La qualité de la vie est indissociable de la qualité de notre environnement. De même, une économie saine ne rime à rien dans un environnement malsain.



Nous sommes tous responsables de la qualité de notre eau. Il ne s'agit pas de désigner des responsables mais de faire comprendre à chacun qu'il est un pollueur potentiel aussi bien dans ses activités individuelles que collectives, domestiques ou professionnelles. Nous avons la qualité d'eau que nous méritons.

CONCOURS BALCONS ET CHALETS FLEURIS

Un concours est ouvert à tous les propriétaires pour promouvoir l'embellissement des propriétés.

Demandez les formules d'inscription à



25 mai Marché aux fleurs

OFFICE DU TOURISME
1619 LES PACCOTS



1618 CHÂTEL-ST-DENIS - La Place
Tél. 021/56 75 32

entreprises électriques
fribourgeoises



Fourniture de
bois de cheminée

Transport avec Unimog

Abattage d'arbres

Auberge du Lac des Joncs

Ouvert toute l'année - Cuisine soignée - Altitude 1300 m.

Famille François Genoud - 1619 Les Paccots - Tél. 021/948 71 23

L'EPURATION NATURELLE A VECU.

ALGUES

DEPÔTS

NITRATES.

phosphore

PHOSPHATES.

INTOXICATION

Protéger

Ordonnance sur le déversement des eaux usées (Du 8 décembre 1975)

Article premier

*Objectifs à atteindre en matière de qualité pour
les eaux courantes et les retenues*

¹ Le déversement d'eaux usées dans les eaux courantes et les retenues ne doit provoquer:

- a. Aucune formation de boues;
- b. Aucune turbidité, coloration ou formation de mousse;
- c. Aucune altération du goût et de l'odeur par rapport à l'état naturel.

² La végétation doit se composer uniquement d'organismes photoautotrophes (les organismes photoautotrophes sont ceux qui peuvent, au moyen de l'énergie lumineuse, réaliser la synthèse des composants organiques à partir du dioxyde de carbone et de l'eau). Il ne doit pas se produire de prolifération indésirable d'algues et de plantes aquatiques supérieures.

³ Il ne doit se former à aucun endroit ni à aucun moment des colonies de bactéries, de champignons ou de protozoaires visibles à l'œil nu.

⁴ Compte tenu des conditions physiques locales et de la géographie des espèces animales, la faune doit présenter la composition typique que l'on observe dans les eaux faiblement chargées de matières organiques.

Art. 2

*Objectifs à atteindre quant à la qualité des eaux des lacs et
autres nappes d'eau superficielles*

¹ Le déversement d'eaux usées dans les lacs et les autres nappes d'eau superficielles ne doit provoquer

- a. Aucune formation de boues;
- b. Aucune turbidité, coloration ou formation de mousse;
- c. Aucune altération et de l'odeur à l'état naturel.

² L'état biologique de la zone littorale doit satisfaire aux conditions fixées à l'article premier, alinéas 2 à 4.

³ Compte tenu des particularités locales, l'état biologique de la zone pélagique doit correspondre tout au plus au type de production mésotrophe et, de surplus, satisfaire aux autres exigences posées par le présent article (des eaux appartiennent au type de production mésotrophe lorsque leur production de matière organique est moyenne).

⁴ Les conditions d'hygiène requises pour le captage de l'eau potable et pour la baignade doivent être remplies.

⁵ La répartition naturelle de la température ainsi que la quantité et la répartition des substances nutritives dans les lacs ne doivent être défavorablement modifiées ni par l'utilisation des eaux de refroidissement ni par des déversements de tout genre. Les conditions naturelles de mélange des eaux ne doivent en particulier pas être altérées.

⁶ Sous réserve de conditions naturelles défavorables, la concentration d'oxygène dans les lacs ne devra jamais être inférieure à 4 mg O₂/l à quelque profondeur que ce soit.

CONCEPT J. C. J.

Votre installateur TV



par satellite

Exemple :

TELECOM

FRANCE 1^{ère}, 2^e, 5^e et 6^e
Canal Plus et Canal jeunesse

ASTRA

Anglaise – Allemande – Hollandaise
et pour les fans de sport « en français »

Pour tout renseignement :
« Un coup de fil, c'est si facile »

Tél. 021/948 80 66

La taupe et le campagnol

Si les insectivores, comme quelques rares espèces de rongeurs, ne présentent guère de dangers directs pour les arbres fruitiers, il en va tout autrement des campagnols qui s'attaquent à l'écorce de la base des troncs ou aux racines de certaines essences, marquant même, spécialement parmi les pommiers, des préférences pour certaines variétés.

Il convient donc d'être très attentif aux signes d'activité et aux traces laissés par les petits mammifères, dans les cultures fruitières et leur voisinage immédiat, et de tout mettre en œuvre pour éviter la pénétration des campagnols, rongeurs de la famille des Arvicolidés. Il importe aussi d'empêcher les taupes, insectivores de la famille des Talpidés, de creuser de vastes réseaux de galeries souterraines qui sont secondairement occupés par des campagnols.

La taupe ou « derbon »

Talpa europaea L.



Description et biologie : Par ses pattes antérieures développées en forme de pelles, pourvues de fortes griffes et mues par une puissante musculature scapulaire, la taupe est le type même de l'animal fouisseur. De plus, ses yeux minuscules cachés par la pilosité, l'absence de pavillon auriculaire et une fourrure dont les poils noirs et denses sont implantés perpendiculairement sur un corps cylindrique, autorisant la progression aussi bien en avant qu'en arrière, témoignent d'une parfaite adaptation à la vie souterraine.

La taupe a une longueur de 12 à 15 cm et un poids de 65 à 120 g. Son crâne est fragile et pourvu d'une dentition complète.

Elle creuse de vastes réseaux de galeries souterraines et évacue la terre excavée par des cheminées verticales situées sur l'axe des galeries. La terre rejetée à l'extérieur forme de grosses taupinières hémisphériques qui sont alignées.

Vers de terre et larves ou adultes d'insectes constituent l'essentiel de sa nourriture qui est récoltée en parcourant les galeries au

Jean-Bernard Chaperon

Peinture - Papiers peints
Rustique - Façades et chalets



Téléphone (021) 948 85 50 1619 Les Paccots

VICTOR PILLOUD S.A.



construction
maçonnerie-béton
1618 CHATEL-ST-DENIS
tél. 021 948.73.90



GARAGE J.-M. BERTHOUD S.A.

Agences DAF-TRUCKS - IVECO
Vente neuf ou occasion
Service diesel - Auto électricité



Dépannage véhicules
utilitaires 24 h./24 h.



Tél. (021) 948 70 17
Natel 077 / 21 90 17
Fax 948 88 52

Le Bourg 100 - 1618 Châtel-St-Denis

**Les Fils de
Sylvestre PILLOUD
Châtel-St-Denis**

Industrie du bois
Tél.(021) 948 70 51

Scierie
Charpente
Menuiserie
Construction
de chalets

cours de trois phases d'activité journalière. Les taupes vivent en solitaire, sauf au moment de la reproduction. La femelle met bas deux fois par an 2 à 7 petits ; la maturité sexuelle n'est atteinte que l'année suivant la naissance. Ce faible taux de reproduction est compensé par une longévité élevée (environ 3 ans).

Dégâts : Aérant le sol par son incessante activité fouisseuse, la taupe n'est nuisible que par la terre évacuée dans les herbages de fauche et ses réseaux de galeries qui sont colonisés par les campagnols.

Lutte : Très sensible à toute modification de son habitat, la taupe est difficile à capturer à l'aide de trappes-pinces. Ces dernières doivent être posées très soigneusement en refermant les galeries. Il n'existe aucun appât taupicide. Par contre, le gazage des terriers est une méthode de lutte efficace pour autant que l'on n'oublie pas que le volume de gaz nécessaire est fonction des dimensions des réseaux de galeries.

Le campagnol terrestre ou «taupe grise»

Arvicola terrestris (L.)



Description et biologie : Deux sous-espèces aux caractéristiques morphologiques et aux modes de vie différents occupent notre pays. Ces lignes se réfèrent à la forme fouisseuse du nord des Alpes, *A. t. scherman*, alors qu'au sud vit une forme aquatique plus grosse et plus sombre, *A. t. italicus*. Ce gros campagnol ne possède pas de caractère adaptatif à la vie souterraine, mais est un représentant typique de cette famille de ravageurs avec un museau obtus, des oreilles courtes ne dépassant pas le profil de la tête et une queue plus courte que le corps. Son pelage est brun grisâtre, passant au gris lavé de beige sur le ventre.

Le campagnol terrestre vit en groupes familiaux dans des réseaux de galeries souterraines sans cesse réaménagés. Ces terriers sont creusés à l'aide des incisives et la terre excavée est tassée dans les interstices du sol, dans les galeries devenues inutiles ou évacuée à l'extérieur par des diverticules latéraux formant des «taupinières», distinctes de celles de la taupe. Elles

sont aplaties, faites de terre fine et distribuées irrégulièrement sur le sol. Ce gros rongeur se nourrit de racines charnues et des parties vertes des plantes qu'il prélève depuis la profondeur de son terrier ou en gagnant la surface par un orifice qu'il refermera tout de suite, si le terrain n'est pas trop dur. Il gruge les racines des plantes ligneuses et peut anéantir complètement leur système racinaire. Protégé par la neige ou une abondante végétation, il se déplace alors en surface. Il est actif six fois par jour et ne supporte pas les perturbations de ses galeries qu'il répare aussitôt.

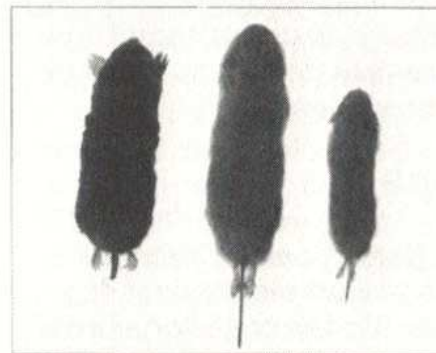
Après une gestation de 21 jours, la femelle met bas généralement 4 à 5 petits qu'elle allaite durant deux semaines. Les parturitions se succèdent au cours de la belle saison et les jeunes atteignent leur maturité sexuelle à l'âge de 2 à 3 mois. Cette espèce présente des pullulations cycliques d'un mode de 6 ans.

Dégâts : Lorsque le campagnol terrestre pénètre dans un verger, les dommages ne tardent pas à être commis. Principalement durant la mauvaise saison, il pèle, sectionne ou détruit totalement les racines dans la profondeur du sol. Certaines variétés de pommiers sont les plus touchées. Si les porte-greffe forts permettent aux arbres moins atteints de survivre quelque temps, ceux dont les racines sont anéanties sècheront dès le printemps. En sécurité sous la neige, ce rongeur peut remonter jusqu'à la base du tronc et l'écorcer comme un campagnol des champs. Les dégâts se manifestent toujours avec un certain retard par rapport aux attaques.

Lutte : Ce gros campagnol se piège très facilement à l'aide de trappes-pinces posées dans les galeries repérées par sondage et laissées ouvertes. Ses terriers peuvent aussi être gazés aisément, lorsque le sol n'est pas trop sec, en ayant soin d'introduire le gaz ou les produits gazogènes en plusieurs points des réseaux de galeries complexes. Des appâts rodenticides à base de substances anticoagulantes peuvent être déposés dans la profondeur des galeries qui seront alors rebouchées consciencieusement.

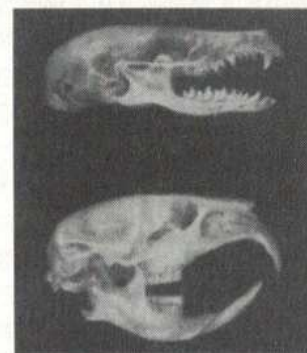
Le désherbage chimique des lignes comme la tonte régulière de l'herbe des interlignes constituent des mesures de lutte préventive très efficaces.

Taupe et Campagnol terrestre *Maulwurf und Schermaus*



◀ Peaux de Taupe (à gauche), de Campagnol terrestre (au centre) et de Campagnol des champs (à droite). (Photo Kaufmann.)

Crâne d'un insectivore : ▶ la Taupe (en haut), et d'un Rongeur : le Campagnol terrestre (en bas). (Photo A. Meylan.)



◀ Campagnol terrestre. (Photo G. Mayor.)



▲ Grosses taupinières hémisphériques, alignées sur la galerie souterraine de la Taupe. (Photo A. Meylan.)



▶ Pommier dont les racines ont été rongées par le Campagnol terrestre.
▼ Coulées reliant les orifices d'un terrier de Campagnol

▲ « Taupinières » aplaties du Campagnol terrestre, formées à partir de diverticules latéraux et distribuées irrégulièrement. (Photo A. Meylan.)

▶ Deux types de dommages du Campagnol terrestre : anéantissement du système racinaire



Si le campagnol terrestre est le principal ravageur des vergers et des cultures fruitières de Suisse, les petits campagnols du genre *Microtus* et du sous-genre *Pitymys* causent des dommages qui, localement ou occasionnellement, peuvent aussi être importants. Leurs traces et signes d'activité sont moins apparents que ceux de la taupe ou du campagnol terrestre, et cela d'autant plus que, chez nous, les phases de forte densité de ces espèces de petite taille sont irrégulières ou peu prononcées.

Le campagnol des champs



Description et biologie: Caractérisé par un pelage court gris-brun clair virant au gris-beige sur la face ventrale, ce petit campagnol a de petits yeux noirs ; la base de l'intérieur de l'oreille est presque dépourvue de pilosité. Tête et corps mesurent entre 8 et 11 cm et le poids varie de 20 à 30 g.

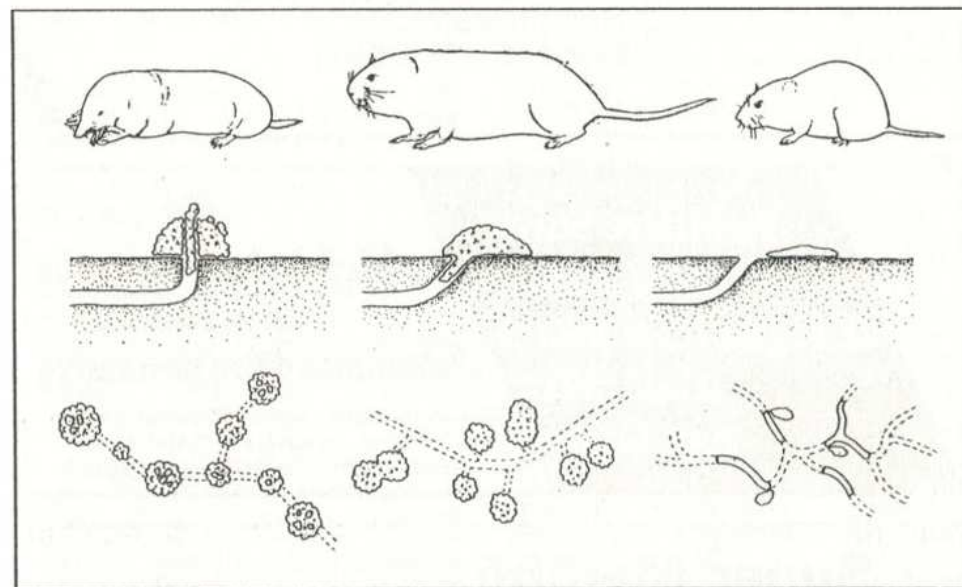
C'est par excellence un habitant des terrains découverts, où la présence de ses colonies se signale par de nombreux orifices reliés par des coulées. Ces cheminements de surface sont régulièrement fréquentés au gré d'un rythme d'activité polyphasique, l'animal courant très rapidement sur le sol. Sur les segments abrités par la végétation, on retrouve des herbes coupées et des crottes qui témoignent de l'occupation de ces réseaux. La terre évacuée des galeries souterraines est dispersée à l'orée des trous. Le campagnol des champs se nourrit en surface de la partie verte des plantes ; il est aussi granivore et s'attaque occasionnellement à la végétation ligneuse.

Son pouvoir de reproduction est exceptionnel, la femelle ayant des portées successives de 4 à 10 petits, tout au long de la période de multiplication. Les jeunes, allaités durant 12 jours, peuvent atteindre leur maturité sexuelle peu après le sevrage.

Dégâts : Sur les arbres fruitiers, et plus particulièrement sur certaines variétés de pommiers, le campagnol des champs se limite à des dommages occasionnés au niveau du sol. Il prélève une bande annulaire d'écorce à la base des troncs. Comme ces attaques ont lieu le plus souvent à la mauvaise saison, elles passent inaperçues. Avec une consommation minime d'écorce, ce petit rongeur provoque cependant un net affaiblissement et souvent la mort des arbres.

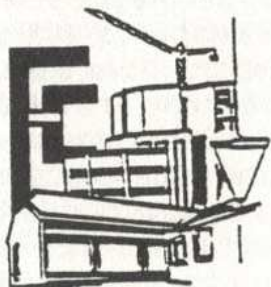
Lutte : Il est toujours possible de capturer les campagnols des champs en disposant des trappes-assommoirs (tapettes) en travers des coulées. Mais, comme il est volontiers granivore, il peut être empoisonné à l'aide de grains de blé imprégnés d'une substance rodenticide, comme le chlorophacinone. Ces grains peuvent être systématiquement déposés dans les trous occupés, ceux qui ont été rouverts après fermeture préalable par de la terre. Dans les cultures fruitières, il est aussi recommandé de disposer des postes d'appâtage dans les zones fréquentées par ces campagnols, sous forme de tuyaux, de drains, de quarts de pneus, etc., renfermant l'appât empoisonné.

Le maintien d'une végétation rase et le désherbage chimique des lignes créent un habitat défavorable aux rongeurs et facilitent l'action des prédateurs naturels, rapaces et carnivores.



Les manifestations de l'activité des petits campagnols sont plus discrètes que celle de la taupe et du campagnol terrestre.

De gauche à droite : la taupe, le campagnol terrestre et le campagnol des champs et les caractéristiques de leurs terriers respectifs (dessin Bündner Natur-Museum Chur).



François CHILLIER

Entreprise générale de maçonnerie
Carrelage et revêtements

CHÂTEL-ST-DENIS

Fax: 948.96.95

Bureau: 021/948.74.12
Dépôt La Peralia: 021/948.82.88

SERVICE CHALETS

location de chalets et
appartements de vacances
tél. 021/948.76.37
1618 CHATEL-ST-DENIS

Mobilière Suisse...
notre manière
de régler les sinistres
a fait notre
réputation

Mobilière Suisse
Société d'assurances
...l'assurance d'être bien assuré

Charles Chaperon, agent local, Les Paccots
Pascal Geinoz, conseiller, Châtel-St-Denis
Gérard Ecoffey, agent général, Bulle

Super Marché Michel Colliard

Fruits - Vins - Boissons

Les Paccots

Tél. 948 76 15 (ouvert le dimanche)

Châtel-St-Denis

Tél. 948 70 91



SOUVENIRS SOUVENIRS

En juin 1966, au Restaurant des Rosalys, M. Bonnet nous offrait une raclette "à forfait", à l'occasion de notre repas du groupement, pour un prix de Fr. 6.- par personne + Fr. 1.50 par ration de viande séchée...

Les 18 septembre 1965 et 17 septembre 1966, un match de football Châtel-St-Denis contre Les Paccots a été organisé d'entente avec le FC Châtel (par son syndic M. Albert Genoud, vétéran). Quelle ambiance autour du terrain...

Le goudronnage du tronçon de route reliant Les Paccots aux Rosalys a été effectué en 1967...

Cette année-là, l'Hôtel Ermitage était inauguré...

Notre ami Roger Diserens, membre fondateur du GPC en 1938 avec d'autres copains et propriétaires de l'époque, et par la suite président pendant plus d'une vingtaine d'années, a été nommé "président d'honneur" en 1968...

Le 15 mars, on lisait dans la presse parmi d'autres propos touchant la région: "... la couche de neige atteint encore 1 à 2 mètres. En de nombreux endroits, les piquets de balisage, pourtant hauts de 2,50 m., ne laissent voir que leur extrémité. L'hiver débuta le 9 décembre 1967. Les skilifts ont pu fonctionner tous les jours, à l'exception d'un seul, à Noël, où il pleuvait vraiment trop" ...

Le camping "Le Bivouac" a été ouvert au public en 1970. La poste des Paccots en 1971...

Un retour en arrière: les taxes de séjour sont prélevées auprès des propriétaires de chalets depuis 1966...

Le concours de décoration florale de Châtel-St-Denis a été élargi avec la station des Paccots dès 1971. A ses débuts, deux classements distincts étaient établis. Par la suite, ils furent réunis en un seul...

Jusqu'en 1972, toutes les assemblées du GPC se déroulaient à Lausanne, les 2/3 des membres venant de Lausanne et du canton de Vaud. Puis la décision fut acceptée à l'unanimité (et avec raison!) de tenir les réunions suivantes, soit dès 1973, aux Paccots...

Un service de bus spécial pour le transport des écoliers des Paccots est introduit en 1971...

En mars 1972, un des membres du GPC écrivait au comité: "Pour éviter que les promeneurs et autres piétons ne soient réduits à marcher à la file indienne, au bord des routes goudronnées, ne pensez-vous pas qu'il y a quelque chose à entreprendre, ne serait-ce que pour éviter le renouvellement de pareils faits et s'efforcer de garder les sentiers, promenades existantes depuis des décennies, hors des routes..."

En 1972/73, le président du GPC faisait partie de la commission d'étude du plan d'aménagement local, avec voix consultative. Une idée à reprendre pour l'actuelle et nouvelle étude...

Les premiers dépôts-maisonnettes à ordures ont été construits en 1974...



Efficacité
et correction
pour toutes vos
transactions

STELLA MEYLAN
AGENCE IMMOBILIÈRE

1501 PALÉZIEUX
Tél. 021/907 95 95
(anciennement ORON-LA-VILLE)

P.A. CAVIN Bières & Eaux minérales

1617 TATROZ Tél. (021) 947.40.35



Vins et Spiritueux

aussi livraison à domicile



**GÉRANCE & CONSULTING
ROBERT GEORGES**

Dipl. ès sc. éc. et comm.
Membre du GPC

- Traductions: français, allemand, anglais
- Gérance de chalets, appartements, immeubles
- Surveillances; conseils et organisation de PME

Tél. 021/948 77 36
Chalet Fanny - CH-1619 Les Paccots



Pour tous vos travaux de réparations
et de transformations

MENUISERIE M+F

Norbert Berthoud

Route de Vevey 17
1618 CHATEL-ST-DENIS
Tél. 021/948 76 78



SAINT BERNARD DE MENTHON

Il y a sous le porche de la chapelle, deux petits tableaux qui font penser aux images d'Epinal et qui représentent Saint Bernard de Menthon. Une brève biographie et une prière encadrent le dessin naïf. C'est l'oeuvre de Louis Poncet, un chanoine régulier du Saint-Bernard. Voici ces textes suivis de quelques remarques.

"Saint Bernard, allobroge, naquit au château de Menthon, sur les bords du lac d'Annecy en Savoie, au Xe siècle. Appelé par Dieu à la vie religieuse, il défendit longtemps sa vocation contre son père, le comte Richard de Menthon, qui le voulait unir à une riche héritière. La veille du jour où de guerre lasse, mais aussi parce que le mouvement de son coeur l'y inclinait, il allait épouser la belle et pieuse Marguerite de Miolans, admonesté et secouru par Saint Nicolas, évêque de Myre, il s'enfuit durant la nuit chez les chanoines réguliers d'Aoste. Devenu archidiacre, il se voua à l'évangélisation des hautes vallées alpestres et fonda, en vue de secourir les voyageurs perdus dans les neiges, deux hospices sous la règle de Saint Augustin. De nos jours, ses fils spirituels, les chanoines du Grand-Saint-Bernard, admirablement secondés par leurs célèbres chiens, continuent, à une altitude de 2472 mètres, son oeuvre d'hospitalité et de miséricorde. Fête le 15 juin."

Cette biographie est dégagée de toutes les inventions dont les premiers auteurs avaient orné leur récit. Ce qui est certain, c'est son souci de protéger les voyageurs qui passaient les cols des Alpes. Dans ce but, il fonda les deux hospices du Grand et du Petit-Saint-Bernard. Il mourut à Novare, où se trouve encore son tombeau, probablement en 1009.

"Saint Bernard, qui avez chassé définitivement des hauts cols des Alpes le diable nuisible aux passants, préservez de tout mal, et du corps et de l'âme, ceux qui s'aventurent dans la montagne. Maintenez le funiculaire sur ses rails, afin qu'il ne dévale pas dans l'abîme; détournez de la caravane les pierres et les corniches qui s'écroulent; consolidez les ponts de neige sur les crevasses; nouez la corde prête à se rompre et faites entendre au gardien de la cabane les appels de l'alpiniste égaré. Epargnez au skieur lancé imprudemment en des parages dangereux la chute grave et, s'il tombe dans une mauvaise posture, qu'il ne brise pas ses skis et ne se blesse pas avec ses bâtons! Gardez des avalanches ceux qui s'exposent pour le bien de leurs frères; protégez le postillon, le médecin, le guide et le curé. Et, si tel n'est pas le dessein de la Providence qu'ils échappent au fléau, faites-leur du moins la mort douce dans leur cercueil de glace et donnez-leur le temps du repentir. Amen."

Le pape Pie XI, qui aimait et avait pratiqué la haute montagne, l'a proclamé patron des skieurs et des alpinistes en 1923. Le mot "patronus" signifie en latin: protecteur, défenseur, avocat. Seul Dieu est le vrai protecteur. Mais cette prière qui est proposée recourt à l'intercession de cet ami de Dieu.

G. Rossetti



Quand vous envisagez de mandater une entreprise

Attention travaux

Avant de passer commande pour l'exécution de travaux, vérifiez si une autorisation administrative du canton est requise. C'est le cas si l'on souhaite par exemple élever une construction ou une installation, une villa, un garage, un hangar, un poulailler, un mur, une clôture ou un portail. Il en va de même si l'on envisage de modifier le volume, l'architecture, la couleur, l'implantation, la distribution ou la destination d'une construction ou d'un installation. Vous ne pouvez démolir, supprimer ou rebâtir une construction que si vous êtes en possession d'une autorisation en bonne et due forme. Modifier la configuration du terrain, aménager des voies de circulation, des places de parking ou une issue sur la voie publique, abattre un arbre d'une essence protégée sont également soumis à une autorisation. A défaut, les autorités compétentes peuvent ordonner des mesures très contraignantes et prendre des sanctions. Il est donc indispensable d'obtenir toutes les autorisations nécessaires avant

Ça y est : vous avez décidé de construire, d'agrandir, de transformer ou tout simplement d'entreprendre des travaux d'entretien. Vous avez bien réfléchi; votre projet prend forme. Vous vous apprêtez à prendre contact avec des entreprises pour connaître les prix, pour examiner les solutions possibles, pour confier les travaux. C'est le moment de ne rien oublier d'essentiel, et d'établir avec vos fournisseurs des relations contractuelles claires, qui vous mettront à l'abri de mauvaises surprises.

d'engager une entreprise sur un chantier.

Ne pas s'engager la tête dans un sac

Pour des travaux d'une certaine importance, des difficultés de toutes sortes peuvent apparaître. Il est dès lors conseillé de s'entourer de professionnels compétents. Cela permettra d'éviter des surprises désagréables au niveau du programme et la procédure. Quelle que soit la nature des travaux que vous envisagez, ne choisissez pas les entreprises auxquelles vous voulez confier l'exécution sans bien connaître les prix et les prestations et sans

comparer plusieurs offres. Si vous ne voulez pas engager des dépenses supplémentaires pour rémunérer un architecte ou un technicien qui préparerait les soumissions à remplir par différentes entreprises, vous pouvez prendre vous-même contact avec elles et leur demander, sur la base d'un descriptif des travaux que vous aurez préalablement préparé, de vous établir un devis.

Du simple au double

Pour des petits travaux (électricité, sanitaires, maçonnerie par exemple) vous pouvez demander des devis par téléphone; mais exigez toujours

une confirmation écrite. Si les travaux envisagés sont plus importants, envoyez quelques appels d'offre. Choisissez des entreprises d'importance variable, mais adaptée à l'ampleur des travaux. Les prix peuvent varier considérablement. On a constaté, dans certains cas, des devis qui peuvent aller du simple au double pour un travail identique. L'entreprise qui accepte de soumissionner ne peut facturer séparément son offre.

Le contrat d'entreprise

On appelle contrat d'entreprise l'acte par lequel un entrepreneur s'engage à exé-

cuter un ouvrage pour le compte d'un propriétaire moyennant un prix dont ce dernier accepte de payer le montant. Le contrat d'entreprise régit aussi bien une construction nouvelle que des travaux de transformation ou d'entretien. La loi n'exige aucune forme spéciale pour la conclusion du contrat d'entreprise. La forme écrite est cependant conseillée, dans le but d'éviter des litiges ultérieurs portant sur le contenu du contrat. Lisez attentivement les documents et formulaires qui vous seront présentés pour signature. Ils contiennent de nombreuses clauses dont il convient de connaître la portée.

Le prix forfaitaire

Lorsque les travaux envisagés revêtent une certaine importance, il est recommandé d'utiliser la formule établie par la Société suisse des ingénieurs et architectes (SIA). Cette formule reprend tous les points requis par la loi ainsi que ceux des normes SIA, qui font autorité dans le secteur de la construction. Il est recommandé de prévoir la solution du prix forfaitaire, qui évite toute mauvaise surprise de suppléments imprévus. Bien entendu, on renoncera à toute modification du projet dès le début des travaux et jusqu'à leur achèvement. En vertu de la loi, l'entrepreneur est tenu d'exé-



DUCREST

OLS

Pose et entretien

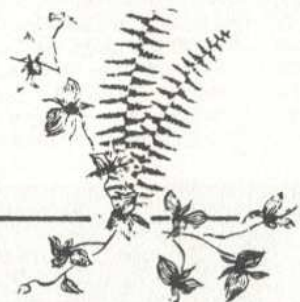
Parquet - Moquette
Ponçage - Imprégnation

Étanchéité balcons et terrasses - Traitement sous-sols

Jean-Pierre DUCREST

1619 LES PACCOTS
Case postale 91

Tél. (021) 948 77 15



Dany-Fleurs

Rte de Vevey - 1618 CHATEL ST DENIS
TEL. 021 - 948 81 68

Des fleurs, même le dimanche
ouvert de 9 h.30 à 12 h.

Comment mieux vivre dans son habitat



home
sweet
home

VOTRE PARTENAIRE POUR CONSTRUIRE ET TRANSFORMER

- matériaux de construction
- appareils sanitaires
- aménagements extérieurs
- carrelages
- bois

**GETAZ
ROMANG**
LEADER DE L'ÉQUIPEMENT POUR L'HABITAT

1618 Châtel-St-Denis
Exposition à St-Légier et Bussigny
(du lundi au vendredi)

cuter l'ouvrage pour la somme fixée à forfait. Il ne peut exiger aucune augmentation, même si l'ouvrage a exigé plus de travail ou plus de dépenses que prévu, sauf circonstances exceptionnelles tout à fait imprévisibles. A l'inverse, le propriétaire doit payer le prix intégral, même si l'ouvrage a exigé moins de temps que prévu.

Clauses et arrangements spéciaux

On prévoiera dans le contrat les délais d'exécution, y compris la mise en place et le nettoyage du chantier à la fin des travaux. On peut prévoir des pénalités pour tout retard imputable à l'entrepreneur. Le contrat comprend l'indication des assurances de responsabilité civile contractées par l'entreprise pour des accidents ou des dégâts matériels qui lui seraient imputables. Il faut prévoir une couverture d'assurance de cinq millions de francs par cas au minimum. Diverses clauses particulières ou arrangements spéciaux peuvent faire partie intégrante du contrat d'entreprise. A titre d'exemple, on peut prévoir que l'entreprise se charge des formalités pour obtenir des autorisations officielles (autorisation de construire, demande d'ouverture de chantier). Elle décharge le propriétaire de la responsabilité d'éventuels dommages résultant du non respect de cette clause. L'exécution des paiements peut aussi être fixée par convention.

Les avis de défauts

Si l'ouvrage n'est pas conforme au descriptif des travaux à exécuter selon le contrat d'entreprise, le propriétaire doit signaler les défauts dès leur découverte. Il le fera par lettre recommandée, en décrivant les défauts constatés et en fixant les conditions d'une remise en état. Si le propriétaire ne procède pas tout de suite à la vérification de l'ouvrage et à l'envoi des avis de défauts, il est réputé, selon la loi et la jurisprudence du tribunal fédéral, avoir accepté l'ouvrage et les travaux. Font exception à ce principe les défauts cachés ou ceux que l'entrepreneur ou son auxiliaire ont cachés sciemment au maître de l'ouvrage. Ces défauts cachés doivent également être signalés à l'entreprise dès leur découverte. Si l'ouvrage est inutilisable, le propriétaire peut le refuser et demander des dommages et intérêts à l'entreprise en faute. Lorsque les défauts sont de moindre importance, le propriétaire demandera une réduction de prix ou obligera l'entreprise à réparer l'ouvrage à ses frais. Il peut exiger en outre des dommages et intérêts. Au cas où l'entreprise ne remédierait pas aux défauts dans le délai fixé, le propriétaire peut exiger que les réparations ou la continuation des travaux soient confiés à une autre entreprise, aux frais et risques de l'entrepreneur.

Gare au délai de prescription

Dès que vous constatez des défauts importants, arrêtez tout paiement, même un acompte. Il est plus simple et moins coûteux de compenser votre propre créance avec les montants que vous devez encore, plutôt que de solliciter ultérieurement le remboursement de montants payés indûment par voie judiciaire. En matière de prescription, la loi renvoie au contrat de vente: en règle générale, le délai est d'une année. Il est de cinq ans lorsqu'il s'agit d'une construction immobilière. Cette dernière hypothèse exige que l'ouvrage soit solidement fixé au sol. Le tribunal fédéral a jugé que le ravalement d'une façade n'est pas une construction immobilière. Le délai de prescription pour les travaux de ce type est donc d'une année, dès leur réception provisoire. En revanche, la prescription est de dix ans si l'entrepreneur a intentionnellement dissimulé le défaut. Pour interrompre un délai de prescription, notifiez un commandement de payer à l'entreprise en mentionnant votre réclamation. Vous pouvez aussi déposer une demande en conciliation au tribunal à l'encontre de l'entreprise concernée. ■

Bulletin immobilier 13/90

FAVORISEZ NOS ANNONCEURS!

Une double expérience pour votre sécurité



Dépôt régional : Alexandre PILLOUD
Châtel-St-Denis 021/948.88.72

Carrosserie de Châtel

TOUS LES TRAVAUX
TOLERIE
PEINTURE AU FOUR
ACHAT ET VENTE DE VOITURES



A. GUARDADO
1618 Châtel-St-Denis

☎ privé: (021) 948 85 21
atelier: 948 81 34



MAÇONNERIE
CARRELAGES
CHEMINÉES

Jean-François Maillard

1618 CHÂTEL-ST-DENIS - ☎ 021/948 84 07



Les Paccots ☎ (021) 948 80 80

Spécialités du chalet

- Soupe de chalet
- Macaroni à la crème
- Raclette

★ ★ ★

LOCATION DE
VELOS DE MONTAGNE

Pourquoi et comment?

Voici une question intéressante qui nous est posée ainsi que la réponse de l'autorité compétente qui présente un intérêt général pour nos membres.

(la rédaction).



Direction des travaux publics
Baudirektion

CANTON DE Fribourg / KANTON FREIBURG

Concerne : RC b/153
Châtel-St-Denis/Les Paccots

Route de Châtel aux Paccots : Je constate depuis de nombreuses années, pour des raisons qui m'échappent, qu'on n'a plus jugé utile de repeindre la bande médiane sur cette route. Tous ceux qui ont eu l'occasion de monter aux Paccots par une nuit de mauvaise visibilité par suite du brouillard, par exemple, seront d'accord avec moi: cette bande médiane serait d'une grande utilité pour la sécurité routière.

H.R.B

Veuillez prendre note des remarques suivantes :

1) Marquage d'une ligne médiane
La largeur minimum n'est pas suffisante, donc en l'état actuel de la chaussée, il est exclu de procéder à un marquage.

2) Marquage des lignes de bords
A moyen et plus ou moins long terme, les lignes de bord seront marquées; compte tenu des dispositions financières.

3) Glissières de sécurité
Le principe actuel de pose de glissières de sécurité est restrictif et limité à des endroits particuliers où la circulation peut mettre en danger des personnes ou des ouvrages situés en aval de la chaussée. Au vu de ces considérants, la glissière existante sise le long des propriétés 1470, 3140 et 1471, sera prolongée de quelques mètres.

Je profite de ce courrier pour que vous signaliez à chaque propriétaire bordier de la route cantonale que les plantations existantes (haies vives et arbres) ne sont pas conformes à la Loi sur les routes et qu'il est demandé de veiller au respect des dispositions légales.



Pour les réservations de courts pour membres ou non-membres, ainsi que pour les cours de tennis privés et les cours collectifs pour enfants, veuillez vous adresser à

OFFICE DU TOURISME
1619 LES PACCOTS

Tél. 021/948 84 56
de 09h30 à 11h30
du lundi au samedi



Chalet-Restaurant
1619 Les Paccots
Nicole et Raoul Colliard

Raclette au feu de bois
(mercredi soir)

avec ambiance musicale.

Réservez vos tables !
Tél. (021) 948 07 00

Démonstration de la
Fabrication ancestrale du Gruyère
ou du Vacherin fribourgeois

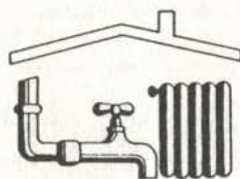
Tous les jours dès 11 h.
du mardi au samedi



Fermé le lundi



Installateur
Chauffages centraux
Sanitaires



Alexis Pilloud

Les Granges 1618 Châtel-St-Denis Tél. 021/948.75.66

winterthur
assurances

Agence de
Châtel-St-Denis

Jean-Michel Saudan

Le Centre
☎ 021 948 88 44

POUR EN SAVOIR PLUS

Restaurants HORAIRE

Hôtels Dent-de-Lys

Ferm. hebdo. le mardi

Hôtel Corbetta

pas de fermeture hebdo.

Auberge Lac des Joncs

pas de fermeture hebdo.

Hôtel Ermitage

Pas de fermeture hebdo.

Restaurant Les Rosalys

Ferm. Hebdo. le jeudi
Pas de ferm. hebdo.
en juillet et août

Restaurant "Le Tsalè"

Ferm. hebdo. le lundi

Magasin Marché Colliard

Heures d'ouverture:

8.00h - 12.30 h
14.00h - 18.00 h
le dimanche
8.00 h - 12.00 h
14.30h - 17.00 h

Office du tourisme
tél. 021/948.84.56

Heures d'ouverture :

8.30 h - 11.30 h
du lundi au vendredi
9.30 h - 11.30 h
le samedi
fermé le dimanche

Ramassage des ordures ménagères Les Paccots - La Frasse 1991

Le ramassage des ordures ménagères a lieu comme suit:

Mardi: Les Paccots, La Frasse
Vendredi: ramassage supplémentaire en haute saison

Les ordures doivent être déposées dans les containers

Récupération du verre

Conteneurs à disposition: poste des Paccots

Récupération des huiles

Conteneur à disposition: La Péralla

Déchets encombrants

25 et 26 mai 1991 - 28 et 29 septembre 1991

Bennes à disposition:

Les Paccots: 2 bennes
Les Rosalys: 2 bennes
Vieille route Les Paccots: 1 benne
Les Joncs: 1 benne
La Frasse: 1 benne



Matériaux dont le dépôt est strictement interdit, même dans les containers à ordures ménagères :
pneus, carrosseries, batteries de voitures, huiles, graisses, solvants, peintures, déchets d'hôpitaux, déchets carnés, produits chimiques et poisons, déchets dangereux, tuiles, matériaux de démolition, charbon actif, etc.



Manifestations 1991 Châtel-St-Denis — Les Paccots

- o Mai 25: Marché aux fleurs (Sté de Dév.)
Assemblée générale Groupement propr. chalets
- o Juillet 13: Marché artisanal (Sté de Dév.)
21: Course de côte motos Châtel — Les Paccots
- * 20-21: Fête de l'Alpe au Restaurant Les Rosalys
- * 24: Randonnée pédestre Les Paccots — Les Pléiades (Office du Tourisme)
- * 26: Loto Sté de Dév. à l'Hôtel Corbetta
- * 27: Marché artisanal (Sté de Dév.)
- * 27-28: Mi-Eté des Paccots
- * 30: Randonnée pédestre et fabrication de fromage en matinée (Office du Tourisme)
- o Août 1: Fête nationale
- * 1: Fête alpestre de lutte aux Joncs
- * 3-4: Tournoi open de tennis
- * 4: Fête de l'Alpe à l'Auberge du Lac des Joncs
- * 7: Randonnée pédestre et fabrication de fromage en matinée (Office du Tourisme)
- o 10: Marché artisanal (Sté de Dév.)
- * 11: Loto du Club Alpin au chalet des Pueys
- o 14: Randonnée pédestre Châtel — Mt Pèlerin (Office du Tourisme)
- * 17-18: Tir à l'Aigle aux Pueys
- o 24: Marché artisanal (Sté de Dév.)
- o Septembre 7: Loto Service d'Entraide au Café de la Veveyse
22: Course de côte autos Châtel — Les Paccots
- * Octobre 13: Course populaire Mountain-bike
- o 19: Bal de la Bénichon
- o 20: Bénichon
- o 27: Recrotzon
- o Châtel-St-Denis
- * Les Paccots

Soyez de la Fête!

Manifestations dans la région

- Octobre 5: Désalpe à Semsales
- 30 Octobre 13: Bénichon à Attalens, Granges et Semsales

VIONNET RADIO-TV

Concessionnaire PTT

CH - 1618 CHÂTEL-SAINT-DENIS

Route de Vevey 22

Tél. (021) 948 77 54

Fax (021) 948 89 71

- Antennes — Réception satellite
- Audio & video professionnels
- Atelier de réparation

EN-L

...de la conception à la réalisation
de la carte à l'édition de luxe...

imprimerie de l'ère nouvelle sa

Rue de la Vigie 3
1003 Lausanne
Tél. 021/20 75 51
CP 297 1000 Lausanne 17
Téléfax 021/20 75 54

L'ENERGIE AU MEILLEUR PRIX



essences, diesel et mazout
sécurité d'approvisionnement
livraisons impeccables

(021) 948 70 33

Colliard SA 1618 Châtel-St-Denis



Buvette de Saletta

alt. 1500

Spécialités du chalet

Fam. Raoul Colliard

1622 Les Paccots

☎ 021 - 948 78 86